

d'achat, une plus saine répartition financière et un nouvel essor commercial en Canada sans obérer le trésor public. Cette mesure devrait être humainement considérée sans aucun esprit de partisanerie politique et en y écartant les objections égoïstes et abstraites. Ce boni pourrait être distribué en deux versements différés aux ayants droit. Une somme de deux à deux cent cinquante mille piastres suffirait pour le premier versement et serait souscrite en quelques jours par ceux qui possèdent la richesse nationale. Je suis à l'entière disposition du Comité Parlementaire pour toutes autres précisions relatives au bien-être de mes anciens frères d'armes.

Votre bien respectueux,

WILFRID LAMOUREUX,
Président,

4616, rue Christophe-Colomb, Montréal, P.Q.

Association Nationale des Vétérans de la province de Québec.

(Texte)

Extrait conforme des minutes endossées au cours de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Vétérans, tenue vendredi le 31 janvier 1936, à Montréal, P.Q.

“Considérant que l'Association Nationale des Vétérans a actuellement en sa possession un faisceau volumineux de lettres signées émanant de vétérans authentiques de la province de Québec et prouvant de façon évidente qu'une grande détresse règne en ce moment parmi eux et qu'un redressement immédiat de leurs griefs s'impose à l'attention des Autorités compétentes.

“Considérant que, depuis leur retour de la grande guerre, les vétérans canadiens constatent avec amertume que l'Etat a lamentablement ignoré les promesses faites pendant leur enrôlement et que seulement environ un dixième du nombre total de ceux qui ont honorablement servi dans les Forces Expéditionnaires du Canada ont reçu un traitement juste et adéquat et que les autres neuf-dixièmes ont été ingratement abandonnés à leur propre sort en ce pays et que si ce n'était pas manquer de respect envers les divers Gouvernements Fédéraux qui se sont succédé au timon des affaires du pays, on devrait dire que les neuf-dixièmes des vétérans Canadiens ont été malhonnêtement traités, surtout pour les raisons suivantes, parce qu'ils ont combattu pour la pitance de \$1.10 par jour tandis que ceux qui travaillaient pour le ravitaillement général de nos armées, ici en Canada, touchaient des salaires de quinze piastres et plus par jour et que c'est précisément ces dernières dépenses ajoutées aux autres profits de guerre, qui ont accumulé la dette considérable actuelle du Canada et que les vétérans canadiens sont injustement obligés d'en payer les taxes inhérentes, malgré qu'ils en aient supporté la rançon du sang et autres sacrifices tels que leur jeunesse, leur santé, leur avenir, etc.

“Considérant que tant que nos vétérans qui forment une forte et importante partie de notre capital humain, n'auront pas reçu pleine et entière satisfaction à leurs légitimes revendications, un profond malaise ou mécontentement continuera de se faire sentir en Canada.

Qu'il soit résolu à l'unanimité:

Que les membres de l'Association Nationale des Vétérans, prient respectueusement le Parlement de la Nation et ce, au cours de la prochaine Session Fédérale, d'adopter les recommandations qui suivent:

1. Formation d'un Comité Parlementaire pour étudier et prendre une décision sur les questions ci-après énumérées: Un examen médical à tous ceux qui